

Compte-rendu de la réunion des délégués du personnel du 18 novembre 2014

Présents : JC Abry, J. Girodon, O. Vitali, B. Martin.

Invitée : M. Decouz,

La réunion se tient au siège social à Ecully.

Une question : discussion relative aux modalités d'évolution de carrière et de revalorisation salariale des personnels permanents.

Réponse de la Direction :

La Direction travaille sur un recensement exhaustif des postes en laboratoire et au sein de la structure, pour pouvoir, par la suite, les positionner au sein de la grille en vigueur de la convention collective nationale Syntec.

Pour cela, il faut repartir des fiches de postes et classer les postes suivant différents critères :

- le niveau d'études,
- le niveau de responsabilité,
- le niveau d'encadrement du poste,

Pour autant, la revalorisation salariale passe aussi par l'évaluation du salarié matérialisée par l'entretien professionnel avec le responsable hiérarchique. Cet entretien a notamment pour objet d'appréhender, d'évaluer la manière dont le salarié remplit les missions inhérentes à son poste. L'évaluation de la personne est réalisée en outre par l'appréciation de son investissement et de son implication relatives à la tenue du poste du salarié

Enfin, l'ancienneté représente aussi un facteur d'évolution (connaissance de la société et de son environnement), qui est présent dans certains échelons de la grille, où une durée de 2 ans est obligatoire pour passer à l'échelon suivant.

Un travail sera présenté lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18 décembre 2014 à 14h00.

A Ecully, le 24 novembre 2014
Bénédicte MARTIN
Présidente du Directoire

